

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **NEAR-B-3 – Dél. Lybie** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Philip Mikos**  [**Philip.mikos@ec.europa.eu**](mailto:Philip.mikos@ec.europa.eu)  **+32 2 29 93560**  **1**  **2ème trimestre 2022[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  □ **Bruxelles** □ **Luxembourg ☒** A**utre: Tripoli** |
|  | **☒  Avec indemnités**  □ **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Le poste de conseiller en matière de migration au sein de la section politique de la délégation européenne (EUDEL) en Libye à Tripoli est essentiel en raison de l’importance pour l’UE des flux migratoires en Libye ainsi qu'en provenance de Lybie, et du contexte libyen. Le pays est principalement une destination pour les migrants des pays voisins à la recherche d’un emploi. En effet, on estime qu’il y a actuellement environ 610 000 migrants en Libye (chiffres d’août 2021 de l’OIM). Il s’agit également, dans une moindre mesure, d’un pays de transit pour les migrants et les réfugiés qui cherchent à se rendre en Europe. Depuis 2013, les départs des côtes libyennes constituent une préoccupation majeure pour l’UE et ses États membres. Les départs de Libye ont culminé en 2016, avec plus de 180 000 arrivées enregistrées en Italie. Depuis lors, les efforts déployés par l’UE pour endiguer les flux migratoires ont considérablement augmenté, notamment grâce au fonds fiduciaire de l’UE pour l’Afrique, qui a alloué plus de 450 millions d’euros à des projets en Libye, axés sur la protection, la stabilisation et le soutien à la gestion des frontières et aux opérations de recherche et de sauvetage en mer.

La migration continuera représenter une part considérable du travail de la délégation dans un avenir proche. Dans ce contexte, l’intégration d’un END supplémentaire à Tripoli est essentielle pour renforcer la section politique/l’équipe chargée des migrations en fournissant des analyses, des rapports et des conseils spécialisés sur la situation générale liée aux flux migratoires en Libye, en provenance de Libye et au niveau régional, ainsi que sur ses conséquences politiques sur les relations entre la Libye, l’UE, ses États membres, les pays de la région et au-delà de la région.

Sous la responsabilité du chef de délégation et sous la supervision du chef de la section politique, le conseiller en matière de migration à Tripoli assistera le Chef de Délégation sur les dossiers liés à la migration et à la gestion des frontières. Le titulaire du poste sera basé à Tripoli afin d’assurer la liaison directe avec toutes les parties prenantes (libyennes et internationales) dans son domaine de compétence. Il s’acquittera de ces tâches en étroite coordination avec le responsable politique chargé du dossier de migration basé à Tunis et avec les gestionnaires de programme de la section opérations EUDEL chargée des dossiers liés à la migration.

Il/elle aura plus particulièrement pour tâches de:

* Nouer et entretenir des contacts réguliers avec les autorités libyennes chargées des questions de migration à différents niveaux: Cabinet du Premier Ministre, Ministre d’État chargé des migrations, Ministère de l’intérieur, Ministère de la justice et bureau du procureur général, Ministère des affaires étrangères et Ministères de tutelle chargés de la migration, Ministère de la justice et Ministère des affaires étrangères;
* Examiner et évaluer les activités de gestion des frontières dans le cadre d’un dialogue régulier avec toutes les institutions dotées de compétences et de responsabilités en matière de gestion des frontières, y compris les garde-côtes et les gardes-frontières libyens, en coordination avec l’EUBAM; participation à des réunions organisées sur des projets et activités de gestion des frontières (projet SIBMILL);
* Se concerter régulièrement avec le bureau résident et coordinateur humanitaire des Nations unies et le chef des missions des agences des Nations unies, notamment l’OIM, le HCR, l’UNICEF et le FNUAP présents à Tripoli; en plus d’assurer la liaison avec l’OCHA et l’ISCG (groupe de coordination intersectorielle);
* Assurer la liaison avec les organisations nationales et internationales de la société civile; entretenir des relations avec les organisations régionales et/ou internationales présentes dans le pays;
* Maintenir un dialogue régulier avec les ambassades africaines présentes à Tripoli, dont proviennent les principaux groupes de migrants;
* Plaider, suivre et entretenir le dialogue avec les autorités libyennes (législatives, exécutives et judiciaires) sur l’adoption du cadre juridique pour la protection des réfugiés et des migrants, conformément aux droits de l’homme internationaux, à la prévention du refoulement, au respect et à la protection des migrants et des réfugiés;
* Préconiser, suivre et analyser avec la DCIM et d’autres autorités compétentes l’introduction d’un système de contrôle juridictionnel pour les réfugiés, les migrants et les demandeurs d’asile en détention et suivre les décisions de libération, préconiser de mettre fin à la détention arbitraire, en commençant par les plus vulnérables;
* Entretenir des contacts, échanger des informations entre les États membres de l’UE accrédités auprès du pays et présents à Tripoli;
* Participer à des comités de pilotage, à des manifestations/conférences/séminaires à Tripoli en rapport avec les projets et activités de l’UE en matière de migration.
* Coordonner et communiquer avec les sections «Opérations» de l’EUDEL et l’officier politique chargé des migrations, basé à Tunis.
* Suivre, analyser et faire régulièrement rapport au siège sur les évolutions internes et régionales liées à la migration présentant une importance pour les intérêts de l’UE;
* Assurer la liaison régulière avec le SEAE et le siège de la Commission, ainsi qu’avec les missions et opérations pertinentes de la PSDC, et fournir des conseils spécialisés sur les questions migratoires;
* Examiner les notes succinctes de présentation, les propositions de projets et autres produits liés à la migration et fournir des contributions à la section «Opérations de la délégation de l’UE»;
* Contribuer aux travaux de la délégation dans la gestion des fonctions de la présidence de l’UE, y compris la coordination des réunions/groupes liés à la migration, et représenter la délégation si nécessaire dans d’autres réunions et enceintes internationales;
* Poursuivre les politiques de l’UE dans tous les domaines de responsabilité, promouvoir et protéger les intérêts et les valeurs de l’UE et promouvoir la visibilité de l’Union européenne;
* Contribuer aux activités de presse, d’information et de communication et à rendre compte de ces activités au siège;
* Apporter un soutien aux visiteurs des institutions de l’UE;
* Fournir des dossiers d’information, des projets de discours, des déclarations et des communiqués de presse sur les questions liées à la migration, comme demandé.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : droit, sciences politiques ou tout autre domaine pertinent, avec de préférence un focus sur les questions migratoires.

Expérience professionnelle

Une expérience d’au moins 7 ans dans les domaines pertinents pour ce poste est requise, de préférence en matière de migration.

* Connaissance approfondie des questions migratoires et des politiques connexes
* Une capacité à effectuer des analyses claires et à préparer des rapports est requise;
* Une expérience en matière de migration au niveau institutionnel dans les pays tiers (ambassade, organisation internationale, ONG, etc..) serait souhaitable.
* Une connaissance des institutions de l’UE, des processus décisionnels connexes, de la PESC et de la PSDC, de la JLS, de l’action extérieure de l’UE et des politiques extérieures connexes de l’Union (géographique et thématique) serait souhaitable
* Une expérience de la Libye en particulier et de l’Afrique du Nord en général serait souhaitable;
* Une expérience du travail avec des États fragiles serait souhaitable.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une maîtrise complète de l'anglais (écrit et parlé) est requise. La connaissance de la langue arabe est un avantage.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)